

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts – Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles !

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le lundi 14.03.2016, de 16h30 à 17h30, au Bâtiment Administratif de la Pontaise à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Isabelle Freymond et Annick Vuarnoz, et de Messieurs François Debluë, Jean-Michel Dolivo, Pierre Grandjean, Philippe Krieg, Maurice Neyroud, Jacques Perrin, Alexandre Rydlo, Bastien Schobinger et Andréas Wüthrich.

Monsieur Maurice Neyroud officiait en qualité de Président. Madame Isabelle Freymond et Monsieur Philippe Krieg remplaçaient respectivement Monsieur Filip Uffer et Monsieur Pierre-André Pernoud.

Monsieur Fabrice Ghelfi, Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), et Représentant de l'employeur au Conseil d'administration de la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud (CPEV), représentait Monsieur Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat en charge du Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS), pris par un empêchement de dernière minute et donc excusé pour l'occasion.

Le secrétariat était assuré par Monsieur Cédric Aeschlimann, Secrétaire de commission (SGC), lequel est ici remercié pour son excellent travail.

A l'issue des débats, la majorité de la Commission a décidé par 6 voix contre 5 de recommander au Grand Conseil de refuser ce Postulat.

Prenant acte du refus de ce Postulat par la majorité de la Commission, la minorité de celle-ci, composée de Mesdames Annick Vuarnoz et Isabelle Freymond, et de Messieurs Jean-Michel Dolivo, Alexandre Rydlo, et Andreas Wüthrich, a souhaité établir un rapport de minorité recommandant au Grand Conseil le contraire, soit d'accepter ce Postulat et de le transmettre au Conseil d'Etat. Monsieur Alexandre Rydlo s'est annoncé comme rapporteur de la minorité.

2. RAPPEL DES POSITIONS

2.1 POSITION DU POSTULANT

Développé en séance du Grand Conseil du mardi 02.12.2015, le Postulat de Monsieur Jean-Michel Dolivo demande au Conseil d'Etat vaudois d'établir un rapport sur les engagements financiers de la CPEV dans le secteur des énergies fossiles, et sur l'opportunité pour la CPEV de se retirer complètement dudit secteur.

En séance de commission, Monsieur Jean-Michel Dolivo a réaffirmé les objectifs de son Postulat et précisé que le rapport du Conseil d'Etat devrait fournir une liste précise des engagements actuels de la CPEV dans le secteur des énergies non renouvelables, et évaluer l'opportunité ou non, pour la CPEV, de se retirer de ce secteur.

Pour le Postulant, ses demandes ne sont pas uniques en Suisse, et il ne s'agit pas d'une idée originale.

Il donne quelques exemples qui expliquent les raisons de son Postulat, en lien notamment avec la conférence de Paris sur le climat de novembre-décembre 2015, laquelle a fixé des objectifs précis à toutes les nations du monde pour lutter contre le réchauffement climatique.

Sous l'impulsion de professeurs de l'EPFL, la Caisse de pension de la Confédération (PUBLICA) discute également de l'opportunité de retirer ses investissements du secteur des énergies fossiles. A Genève, l'Agenda 21, organe de mise en œuvre de mesures écologiques, discute de cette opportunité par rapport aux caisses de pension publiques dans le canton de Genève. A Fribourg, des questions à ce sujet ont aussi été posées par deux députés.

Monsieur Jean-Michel Dolivo souhaite donc être informé de la situation actuelle et des mesures qui pourraient être prises en matière de politique d'investissement. Il souligne en outre que son postulat intervient à un moment où avoir des titres liés aux énergies fossiles n'est pas forcément une bonne idée, en particulier lorsqu'on regarde la situation des marchés pétroliers.

En outre, pour lui, la question de savoir si on doit cesser les investissements dans les énergies non renouvelables devrait faire partie du plan climat du canton qui touche différents types de politiques publiques et institutionnelles. Il s'agit donc d'un des éléments d'une politique publique cantonale dans ce domaine.

Concernant le titre du Postulat, lequel peut paraître un peu trop proactif en regard des conclusions effectives de celui-ci, le Postulant se déclare prêt à le modifier légèrement si le besoin devait vraiment se faire sentir. Jean-Michel Dolivo ne souhaite en tout cas nullement que le Grand Conseil décide de la position du Conseil d'Etat, et encore moins de celle de la CPEV en matière d'investissements.

L'objectif du Postulat est très clairement d'aboutir à un rapport qui pourrait, par exemple, s'intégrer dans le plan climat du canton actuellement en préparation au DTE. L'un des chapitres de ce rapport pourrait ainsi traiter des investissements d'une institution proche du canton qui capitalise les futures pensions des retraités de la fonction publique.

2.2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur Fabrice Ghelfi indique tout d'abord que le DSAS est le département porteur en charge du suivi des travaux de la CPEV. Il est lui-même membre du Conseil d'administration de la CPEV en qualité de représentant de l'employeur, fonction annexe que lui a confiée le Conseil d'Etat.

Concernant les demandes du Postulat, Monsieur Fabrice Ghelfi explique que les compétences d'investissement sont inaliénables et intransmissibles, et relèvent du conseil d'administration de la CPEV, qui a toute autorité. Le conseil d'administration, constitué paritairement de 4 membres nommés par le Conseil d'Etat, et de 4 membres nommés par les représentants du personnel, assume ses choix. Dans ce cadre, une certaine proportion des actifs est placée en actions.

Monsieur Fabrice Ghelfi ne peut toutefois pas dire, en l'état, quelle est la proportion des actifs placés dans le secteur des énergies non renouvelables. Il estime cependant qu'il ne devrait pas être difficile pour les Retraites Populaires, gérantes de la CPEV, d'établir la liste des actions détenues par la CPEV dans des entreprises actives dans les énergies fossiles.

Il indique aussi que le WWF s'est préoccupé du niveau d'investissement responsable des grandes caisses de pensions suisses. La CPEV, qui fait partie des 10 plus grandes caisses de pensions du Pays, a rempli un formulaire à ce sujet. Le WWF devrait d'ailleurs communiquer bientôt les résultats de son enquête.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

De l'avis des commissaires de la minorité, les demandes du Postulat de Monsieur Jean-Michel Dolivo sont absolument pertinentes à deux titres.

D'une part, le canton s'est lancé dans une politique active favorisant les mesures écologiques et les énergies renouvelables, une politique qui s'inscrit dans la mouvance mondiale générale en faveur

d'une société durable. Il paraît donc absolument logique qu'une caisse publique cantonale vaudoise apprécie l'opportunité de se retirer d'investissements qui vont à l'encontre des objectifs écologiques cantonaux.

D'autre part, en Europe et de par le monde, plusieurs fonds d'investissement de première importance ont déjà appliqué les demandes du Postulat de Monsieur Jean-Michel Dolivo, en particulier le Fonds de pension gouvernemental norvégien, plus gros fonds souverain au monde et fonds qui constitue clairement l'exemple à suivre à l'échelon mondial en matière d'investissements éthiques, durables et responsables.

Ce fonds de près de 7'000 milliards de couronnes (752 milliards d'euros ou 817 milliards de francs suisses en juin 2016) appartient entièrement au Peuple norvégien et contrôle à lui tout seul 1,3% de la capitalisation boursière mondiale, soit le plus grand pourcentage à l'échelle mondiale.

Mu par la considération que ce fonds appartient aux générations à venir, et qu'il faut pouvoir léguer à ceux qui nous succéderont un monde qui soit le meilleur possible, ce fonds s'est ainsi progressivement désengagé de l'industrie du tabac et de l'armement pour investir par exemple dans les technologies du futur et les énergies renouvelables.

En outre, sur la base d'une décision à l'unanimité du Parlement norvégien en juin 2015, laquelle ordonne au fonds un retrait des investissements dans les groupes d'énergie pour lesquels le charbon représente plus de 30 % de l'activité ou du chiffre d'affaires, le fonds a exclu de son portefeuille les entreprises actives dans le secteur du charbon. Le fonds s'est ainsi désengagé pendant l'année 2015 de 11 entreprises minières, 8 entreprises de production de ciment, et de 16 entreprises de production d'énergie par combustion de charbon.

Beaucoup de collectivités publiques et d'entreprises, plusieurs centaines en l'état actuel, se sont aussi engagées sur cette voie en supprimant tout investissement de leurs fonds de pensions dans les entreprises productrices ou utilisatrices d'énergies fossiles, comme par exemple les fonds de pensions des employés des villes de Seattle, Bordeaux, Saint-Denis, Dijon, Uppsala, Munich ou encore Melbourne, ou les fonds de pensions de l'Université d'Oxford ou du groupe britannique de médias Guardian Media Group, pour n'en citer que quelques-uns.

Concernant la CPEV, les demandes du Postulat ne constituent nullement un ordre donné à celle-ci de modifier sa politique actuelle de placement. Le Postulat demande simplement la transparence dans les investissements réalisés, c'est à dire savoir ce que la CPEV investit dans les énergies fossiles, et s'il ne serait pas opportun pour la CPEV de se retirer du secteur des énergies non renouvelables. Il s'agit donc là simplement d'informations et d'analyses d'opportunité.

Ces demandes sont en outre absolument cohérentes avec le fait que la CPEV s'est dotée d'une gouvernance et de règles faisant du développement durable un chapitre important de celles-ci. Il apparaît donc logique de connaître si la pratique de la CPEV correspond bien aux règles qu'elle a elle-même définies.

Par ailleurs, dans un contexte d'incertitudes économiques mondiales répétées où le prix du pétrole a progressivement diminué en raison d'un état de surcapacité de la production mondiale, lequel a amené le prix actuel du baril de pétrole brut entre 30 et 40 USD, la réflexion générale portée par ce Postulat, soit étudier l'opportunité de se retirer des investissements dans les énergies non renouvelables, est tout à fait justifiée, tant pour des raisons écologiques qu'économiques.

L'industrie des énergies non renouvelables s'avère en effet devenir de plus en plus un mauvais investissement économique, et elle n'est clairement pas un exemple de protection de la nature et d'image d'avenir et d'économie durable pour les générations à venir.

En outre, de manière plus approfondie que la seule analyse économique et écologique, il est aujourd'hui justifié de se demander si offrir aux rentiers de la CPEV des pensions financées au détriment de l'environnement et/ou de la misère est éthiquement acceptable.

De l'avis de la minorité de la commission la réponse est clairement non et, en ce sens, savoir comment est investi l'argent des employés de l'Etat de Vaud, ainsi que celui versé par les contribuables vaudois, est une question de responsabilité et de transparence politique de l'Etat de Vaud en tant qu'employeur

et partie intégrante de l'organe de direction de la CPEV, tant vis-à-vis des employés de l'Etat de Vaud que du Peuple vaudois dans son ensemble.

Savoir dans quel type d'investissements une caisse de pensions doit investir son argent intéresse les pensionnés car une caisse de pensions doit obtenir un pourcentage de rentabilité, et dégager de ses actions en bourse un revenu, lequel permet d'améliorer les pensions versées.

Il s'agit donc pour une caisse responsable de gérer intelligemment la dualité probable entre volonté d'investissements éthiques, parfois moins rentables, et volonté de maximiser les résultats des investissements en bourse au moyen d'investissements à risques. En ce sens, procéder à une analyse d'opportunité permettra de définir la pratique la plus optimale pour servir à la fois les intérêts des pensionnés, et répondre aux principes écologiques, éthiques et durables qui sont aujourd'hui absolument nécessaires pour préserver les intérêts des générations futures.

De plus le Peuple suisse devra s'exprimer bientôt sur la sortie de l'ère de la production d'électricité par des centrales nucléaires. Ceci amènera nécessairement une discussion sur la nécessité des investissements dans les énergies renouvelables. Il paraît donc tout à fait opportun d'engager dès maintenant une réflexion sur les possibilités de tels investissements.

Le réchauffement climatique observé ces dernières décennies, et l'accord international sur le climat voté à Paris le 12 décembre 2015 sont les conséquences directes de l'extraction d'énergies fossiles et de leur utilisation intensive. Tant les scientifiques que la classe politique mondiale sensée ont admis ce fait. Il convient dès lors, en toute logique et cohérence avec les intentions écologiques cantonales, de se libérer de ces énergies fossiles en investissant dans les énergies renouvelables issues par exemple du solaire, de l'éolien, ou du turbinage de l'eau.

Y parvenir au moyen d'investissements intelligents dans les énergies renouvelables semble la chose la plus logique pour préserver la vie de ceux qui nous succéderont ces prochaines décennies et centaines d'années à venir.

4. CONCLUSION

La minorité de la Commission recommande au Grand Conseil d'accepter le Postulat et de le transmettre au Conseil d'Etat.

Chavannes-près-Renens, le 7 juillet 2016.

*Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Rydlo*